

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
18 AVRIL 2018**

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, tenue au centre communautaire à 19 h.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- | | |
|------------------|------------------------------|
| 1. | 4. Elizabeth Fee |
| 2. | 5. |
| 3. Guy Veillette | 6. Alexandre-Nicolas LeBlanc |

ABSENT(S) : M. Michael Page, Claude Villeneuve, Marcella Davis Gerrish

FORMANT QUORUM sous la présidence de madame la mairesse suppléante, Pauline Farrugia.

SONT AUSSI PRÉSENTS monsieur Daniel Décary, Directeur général et Secrétaire-trésorier et Carl Rodrigue, Inspecteur en bâtiment et en environnement.

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par la loi, aux membres du Conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions;
3. Règlement 2018-607 régissant les demandes de dérogation mineure – Adoption
4. Règlement 2018-608 concernant la démolition d'immeubles – Adoption
5. Levée de l'assemblée

2018-04-18.01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ELIZABETH FEE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2018-04-18.02

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS APPARAISSANT À L'ORDRE DU JOUR

Deux (2) citoyens assistent à la séance.

Aucune question n'est posée.

2018-04-18.03

RÈGLEMENT 2018-607 RÉGISSANT LES DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE - ADOPTION

ATTENDU l'avis de motion donné le 5 mars 2018;

ATTENDU la présentation et l'adoption du projet de règlement le 9 avril 2018;

ATTENDU l'avis public donné par le Directeur général et Secrétaire-trésorier à l'effet que le Conseil procédera à l'adoption du règlement lors d'une séance extraordinaire le 18 avril 2018;

ATTENDU QUE copies du projet de règlement ont été rendues disponibles à l'intention des citoyens;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR GUY VEILLETTE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
18 AVRIL 2018**

QUE le règlement intitulé « Règlement sur les dérogations mineures n°2018-607 », soit adopté.

ADOPTÉ À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE NORTH HATLEY, CE 18 AVRIL 2018.

2018-04-18.04

RÈGLEMENT 2018-608 CONCERNANT LA DÉMOTION D'IMMEUBLES - ADOPTION

ATTENDU l'avis de motion donné le 9 avril 2018;

ATTENDU la présentation et l'adoption du projet de règlement le 9 avril 2018;

ATTENDU l'avis public donné par le Directeur général et Secrétaire-trésorier à l'effet que le Conseil procédera à l'adoption du règlement lors d'une séance extraordinaire le 18 avril 2018;

ATTENDU QUE copies du projet de règlement ont été rendues disponibles à l'intention des citoyens;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR GUY VEILLETTE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS**

QUE certaines corrections au projet de règlement soient apportées, à savoir :

- Que l'article 28 fasse référence à l'article 22 plutôt que l'article 26;
- Que l'article 38 fasse référence à l'article 37 plutôt que l'article 32;
- Que l'article 42 fasse référence à l'article 20 plutôt que l'article 18;
- Que la définition du terme « Démolition » soit la suivante : « Démolition » : le fait de détruire en partie (plus de 50 % du volume du bâtiment, sans égard aux fondations) ou en totalité, de démonter pièce par pièce un immeuble ou d'enlever un immeuble de quelque manière que ce soit, en vue de dégager le sol sur lequel il est érigé. Cette définition s'applique également à une partie de bâtiment datant d'avant 1950 ayant fait l'objet d'un agrandissement de plus de 50 % de son volume initial.

QUE le règlement intitulé « Règlement concernant la démolition d'immeubles sur le territoire de la municipalité du Village de North Hatley n°2018-608 », soit adopté avec les corrections énoncées.

ADOPTÉ À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE NORTH HATLEY, CE 18 AVRIL 2018.

2018-04-18.05

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19H07, les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités;

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ALEXANDRE NICOLAS-LEBLANC
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS**

QUE la présente séance soit levée et fermée.

ADOPTÉE

Pauline Farrugia
Maire suppléant

Daniel Décary
Directeur général et Secrétaire- trésorier

Je, Pauline Farrugia, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.